



# **ERASMUS CAPITAL PLUS**

Rapport annuel au 29 Septembre 2023

Société de gestion : ERASMUS GESTION

Siège social : 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	8

### Comptes annuels

Bilan actif.....	11
Bilan passif.....	12
Hors-bilan .....	13
Compte de résultat.....	14

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	15
Evolution de l'actif net.....	18
Complément d'information 1.....	19
Complément d'information 2.....	20
Ventilation par nature des créances et dettes.....	21
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	22
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	23
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	24
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	25
Affectation des résultats.....	26
Résultat et autres éléments.....	32
Inventaire.....	35

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### OBJECTIF DE GESTION

Erasmus Capital Plus a pour objectif de surperformer l'€STR capitalisé +2%, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, associée à une volatilité cible annuelle comprise entre 3 et 5%.

La gestion active et discrétionnaire ne cherchera pas à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant l'indicateur €STR capitalisé +2% pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

Les investissements sont réalisés à partir d'une sélection, jusqu'à 100%, de titres vifs, d'OPC et/ou de produits dérivés. Les instruments sont retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée à posteriori avec celle de l'€STR capitalisé +2%. L'€STR capitalisé est le taux de référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, des taux de transactions pratiqués par les banques de la zone euro.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### - Stratégie d'investissement

L'équipe de gestion dispose d'une flexibilité importante en matière d'allocation d'actifs via l'utilisation de titres vifs ou d'OPC. Le fonds réalise ses investissements sans être limité à une classe, à une zone géographique, à un secteur économique, ou à un thème d'investissement spécifique.

L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique afin de respecter la volatilité cible, et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier.

Les principaux moteurs potentiels de performance du fonds sont l'allocation stratégique entre les classes d'actifs, la diversification des thèmes d'investissement, la sélection de valeurs et la gestion active du risque. L'OPCVM prend principalement positions sur **quatre classes d'actifs** : Les actions, les obligations, les placements monétaires et les investissements alternatifs.

En **actions**, le fonds est investi entre 0% et 60% de l'actif net. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation sont déterminées en fonction de l'environnement de marché.

En **obligations et instruments monétaires**, le fonds est investi entre 0% et 100% de l'actif net. L'investissement en instruments de taux spéculatifs dits « high yield » peut atteindre 60% du portefeuille.

Afin d'évaluer le risque de crédit des émetteurs obligataires, l'équipe de gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction de sélection des titres sur sa propre analyse de crédit.

En **investissements alternatifs**, le fonds est investi entre 0% et 40% de l'actif net en OPC de performance absolue. Ces instruments recherchent une performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché.

Dans le cadre d'une gestion efficiente, des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net.

Le fonds ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable tels que définis Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR").

Au regard de la politique d'investissement actuelle du fonds, et afin de lui permettre de saisir toutes les opportunités d'investissement, la prise en compte de facteurs de durabilités n'a pas été jugée adaptée à la stratégie d'investissement. Les principales incidences négatives des investissements ne seront par conséquent pas suivies dans le cadre de sa gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Accessoirement, le gérant se réserve la possibilité d'exposer le portefeuille aux matières premières, à travers des fonds et ETF.

## - **Composition des actifs**

### **Actifs utilisés**

#### - **Actions :**

Le fonds peut être investi en actions entre 0% et 60% de l'actif net. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation est déterminée en fonction de l'environnement de marché.

#### - **Obligations et instruments monétaires :**

Le fonds peut être investi en obligations et instruments monétaires entre 0% et 100% de l'actif net dont les émetteurs, publics ou privés, ont leur siège dans un pays membre de l'OCDE. L'investissement en instruments de taux spéculatifs dits « high yield » peut atteindre 60% du portefeuille.

Afin d'évaluer le risque de crédit des émetteurs obligataires, l'équipe de gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction de sélection des titres sur sa propre analyse de crédit.

Le FCP peut investir dans des actifs suivants :

- Titres de créances négociés sur un marché réglementé
- Obligations d'entreprises
- Obligations à haut rendement (à caractère spéculatif)
- Emprunts d'Etat
- Obligations émises par des agences gouvernementales
- Obligations émises par des organismes supranationaux
- Obligations émises par des collectivités locales
- Obligations convertibles
- Instruments du marché monétaire.

L'OPC peut également être exposé aux marchés émergents dans la limite de 50% maximum de son actif net (en actions comme en produits de taux).

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire du portefeuille est comprise entre 0 et 7.

#### - **Détention d'actifs et autres parts d'OPC ou de fonds d'investissement :**

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM, de FIA, des trackers et/ou de fonds d'investissement de droit français et/ou étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC sélectionnés sont exposés aux différentes classes d'actifs : Actions, produits de taux, monétaires et mixtes.

Dans le cadre des investissements alternatifs avec une faible corrélation aux indices de marché, le fonds peut être exposé entre 0% et 40% de l'actif net en OPC de performance absolue.

# ERASMUS CAPITAL PLUS

Les OPC/fonds d'investissement sous-jacents pourront revêtir la forme de :

OPCVM de droit français	X
OPCVM de droit européen répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Trackers de droit français et européen, supports indiciels cotés	X

Le FCP peut également investir dans les OPC gérés par la société Erasmus Gestion.

- **Instruments dérivés :**

Dans le cadre d'une gestion efficiente, des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et/ou de change. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net.

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- Futures
- Options

- **Titres intégrant des dérivés :**

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 100% de son actif, sur les instruments financiers intégrant des dérivés de taux, actions et change.

Les instruments utilisés sont :

- BMTN
- Bons et droits de souscription
- Certificats
- EMTN
- Obligations convertibles
- Warrants.

- **Dépôts :**

Le FCP pourra effectuer, dans la limite de 10% de son actif, des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

- **Emprunts d'espèces :**

Le FCP peut se trouver en position débitrice et avoir recours de manière accessoire et temporaire aux emprunts d'espèces.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**
- **Nature des opérations utilisées :**
  - o Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
  - o Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier.
- **Nature des interventions :** L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.
- **Les types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :** sont les actions, les obligations et autres titres de créances, ces actifs sont compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.
- **Niveau d'utilisation :** Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif. La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.
- **Effet de levier :** néant.
- **Rémunération :** des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions" du prospectus.
- **Critères déterminant le choix des contreparties :** Les contreparties des opérations sont du type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE en respect avec la politique de « Best Sélection » de la société.
- **Contrats constituant des garanties financières**

Néant

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

- **Risque de perte en capital :** L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.
- **Risque lié à l'allocation d'actifs et à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Le risque de crédit est le risque de défaillance de l'emprunteur. En conséquence, l'OPCVM est soumis au risque de défaut de paiement sur ses titres par certains émetteurs.
- **Risque de taux :** Une hausse des taux d'intérêt entraîne une dépréciation des instruments investis en taux fixe, ce qui peut découler une baisse de valeur liquidative du fonds.
- **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs « haut rendement » :** L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante (« haut rendement ») entraîne un risque de crédit accru, pouvant faire baisser la valeur liquidative du FCP.

## ERASMUS CAPITAL PLUS

- **Risque de marché action** : La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le fonds peut également être investi en actions « small caps ». En raison de leurs caractéristiques spécifiques, l'investissement sur les petites capitalisations peut présenter des risques pour les investisseurs, notamment un risque de liquidité suite à l'étroitesse éventuelle de leur marché.
- **Risque d'investissement sur les marchés émergents** : Le fonds pouvant être exposé jusqu'à 50% de son actif en actions comme en produits de taux de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque de change** : Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50 % de son actif au risque de change. Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et notamment aux opérations de prêt / emprunts de titres : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres et de VL plus importants dans votre portefeuille.
- **Risque lié aux obligations convertibles** : Une obligation convertible est un instrument de dette hybride, qui intègre à la fois, un risque lié à la qualité de la signature de l'entreprise émettrice (« crédit »), représentée par la valeur nue de l'obligation (valeur de remboursement en l'absence de conversion en action) et un risque lié à la performance de l'action sous-jacente représentée par la valeur du droit de conversion en action. Comme tout instrument d'option sur action, la valeur de ce droit fluctue en fonction de la volatilité de l'action sous-jacente et peut conduire à une baisse de valorisation en dépit d'une hausse de cette même action, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'exposition aux matières premières** : Le fonds peut être exposé indirectement aux matières premières par l'intermédiaire de fonds et d'ETF investis sur des instruments financiers reflétant les évolutions de cette classe d'actifs. L'évolution du prix des matières premières est fortement liée à leur niveau de production courant et à venir voire au niveau des réserves naturelles estimées. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande de la matière première considérée, autrement dit modifier la rareté attendue de cette dernière sur le marché. Enfin, les composants appartenant au même marché de matières premières (énergie, métaux ou produits agricoles), pourront avoir entre eux des évolutions fortement corrélées. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les expositions prises à cette classe d'actifs peuvent impacter négativement la valeur liquidative du portefeuille. Le fonds limitera son exposition aux matières premières à 10% de l'actif net.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

### DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 3 ans

## RAPPORT DE GESTION

Deloitte & Associés

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

La performance du fonds sur l'exercice fut de +5,12% (Part R) vs +4,90% pour son indicateur de référence (Ester capitalisé +2%). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La hausse de la quasi-totalité des marchés actions, et le niveau des spreads de crédit ont été les principaux contributeurs à la performance du fonds.

L'exercice fiscal septembre 2022/septembre 2023 sera marqué par des événements majeurs.

Le premier trimestre 2023 fut marqué par les implosions de Silicon Valley Bank, de Crédit Suisse et d'autres petites banques américaines, les marchés actions se sont globalement bien comportés à la suite de ces événements. Ils ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt à long terme, les investisseurs anticipant que, compte tenu de la fragilité de l'environnement, le resserrement monétaire est parvenu à son terme. Ce qui a redonné un nouveau souffle aux valeurs de croissance, qui avaient souffert en 2022, et soutenu le marché dans son ensemble.

Sur la deuxième partie de l'année, nous avons fait face à une économie mondiale en train de ralentir, les principales banques centrales ont poursuivi leurs hausses de taux, le crédit bancaire s'est contracté, les bénéfices des entreprises sont sous pression, la concentration du marché a rarement été aussi élevée, avec quelques valeurs technologiques tirant les indices aux Etats-Unis, et une poignée de valeurs liées au luxe en Europe, les indicateurs de sentiment indiquent une extrême complaisance de la part des investisseurs : tous ces éléments nous ont conduit à une grande vigilance sur l'exercice du fonds.

Ainsi, le marché boursier aura été, comparé au marché obligataire et à celui des devises, bien plus lent à intégrer cette nouvelle réalité qu'est celle de taux d'intérêt durablement élevés.

Dans cet environnement incertain, nous avons vendu nos positions sur les pays émergents et privilégié les actions européennes et américaines. Pendant cet exercice, nous avons initié des investissements sur des actions en direct afin de se positionner sur des valeurs nous semblant être les plus porteuses sur les secteurs des semiconducteurs, du luxe, de l'énergie et de la santé : achat de Taiwan Semiconductor, ASML, Dassault Systèmes, Total, Christian Dior et Sanofi. De plus, ces investissements sur les lignes en direct nous permettent de réduire les frais courants du fonds car elles viennent en remplacement d'investissement sur principalement des OPCVMs.

Sur la première partie de l'exercice fiscal, l'exposition actions oscillait autour de 33%, soit une exposition prudente sur les marchés des actions. Les mouvements sur les taux et l'écartement des spreads de crédit notamment sur l'Investment Grade nous ont amené à renforcer la poche obligataire sur la période, notamment en renforçant la partie obligataire investment grade courte terme qui nous semble être actuellement le meilleur couple rendement/risque sur cette classe d'actif.

Au 29 septembre 2023, le fonds Erasmus Capital Plus est investi à 40,5% sur des fonds actions, 42,3% sur la classe d'actifs obligataire, 14,6% sur des fonds de performance absolue, et les 2,6% restants en liquidités.

## PERFORMANCES DE L'OPC

Les performance passée de préjugent pas des performance futures.

Performance nette du 30/09/2022 au 29/09/2023	
Erasmus Capital Plus Part R	5,12 %
Erasmus Capital Plus Part I	6,40 %
Erasmus Capital Plus Part E	5,75 %
Ester capitalisé + 2%	4,90 %



# ERASMUS CAPITAL PLUS

## PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	ISIN	Buy/ Sell	Trade Date	Quantity	Trade Price	Montant Net
LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Buy	30/05/2023	40 000	35,62	1 426 681
SCHELCHER PRINCE INVEST	FR0007015169	Sell	08/12/2022	4 000	259,07	1 036 280
GASPAL COURT TERME I	FR0007082409	Sell	08/12/2022	7 500	133,60	1 002 000
LYXOR S&P500 ETF EUR	LU1135865084	Sell	19/01/2023	3 800	250,54	951 024
LYXOR EUROSTOXX 50 ETF EUR	FR0007054358	Sell	04/11/2022	24 000	37,67	903 286
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG	FR0011026707	Buy	08/12/2022	500	1 616,46	808 230
LYXOR NASDAQ 100 ACC ETF EUR	LU1829221024	Buy	13/12/2022	18 000	44,47	801 282
CARMIGNAC PF FLEXIBLE BOND EUR ACC	LU0992631217	Buy	27/01/2023	690	1 119,21	771 448
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	FR0010235507	Sell	17/07/2023	550	1 402,64	771 452
CARMIGNAC PF FLEXIBLE BOND EUR ACC	LU0992631217	Sell	04/05/2023	690	1 105,54	762 823
SCHELCHER PRINCE INVEST	FR0007015169	Buy	20/01/2023	2 700	260,43	703 161
LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Sell	31/05/2023	20 000	34,44	688 800
ISHARES EURO GVT BOND 5-7 YR ETF DIS	IE00B4WXJG34	Buy	13/12/2022	4 500	143,48	646 174
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	FR0010235507	Buy	08/12/2022	450	1 430,30	643 635
CM-AM OBLIGIG 2025 S	FR001400C2M2	Buy	14/12/2022	6 300	102,11	643 293
GASPAL COURT TERME I	FR0007082409	Sell	14/12/2022	4 800	133,61	641 328
LYXOR CAC 40 ETF EUR	FR0013380607	Sell	19/01/2023	20 000	31,89	636 898
FCP MON PEA (I)	FR0011310283	Sell	19/01/2023	310	2 042,22	633 088

## INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 29/09/2023, Erasmus Capital Plus détient des parts des fonds Erasmus Small Cap Euro, Erasmus Mid Cap Euro et Erasmus Smid Croissance Europe.

## PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

La société de gestion de l'OPCVM ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion. Au regard de la politique d'investissement actuelle du fonds, et afin de lui permettre de saisir toutes les opportunités d'investissement, la prise de critères ESG n'a pas été jugée adaptée à la stratégie d'investissement.

## TAXONOMIE / SFDR

Le fonds ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable tels que définis Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR").

Le fonds correspond donc à la classification SFDR Article 6.

Au regard de la politique d'investissement actuelle du fonds, et afin de lui permettre de saisir toutes les opportunités d'investissement, la prise en compte de facteurs de durabilités n'a pas été jugée adaptée à la stratégie d'investissement. Les principales incidences négatives des investissements ne seront par conséquent pas suivies dans le cadre de sa gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires

## POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

## POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2022 est de 1212k€ au titre des rémunérations fixes et 168k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 21 bénéficiaires.

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

## Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>13,445,152.80</b>	<b>15,574,281.85</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1,112,242.03</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1,112,242.03	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>721,474.88</b>	<b>708,915.60</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	721,474.88	708,915.60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>11,611,435.89</b>	<b>14,865,366.25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	11,611,435.89	14,865,366.25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1,975.83</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,975.83	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>91,982.90</b>	-
Liquidités	91,982.90	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13,539,111.53</b>	<b>15,574,281.85</b>

## Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	13,453,901.55	15,960,674.44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	201,268.13	-348,800.40
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-131,282.81	-202,062.89
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	13,523,886.87	15,409,811.15
<b>Instruments financiers</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	15,224.66	20,260.14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15,224.66	20,260.14
<b>Comptes financiers</b>	-	144,210.56
Concours bancaires courants	-	144,210.56
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	13,539,111.53	15,574,281.85

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	17,038.29	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	28,311.11	28,388.89
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11,206.49	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>56,555.89</b>	<b>28,388.89</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-70.78	-7,826.04
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-70.78</b>	<b>-7,826.04</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>56,485.11</b>	<b>20,562.85</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-201,307.46</b>	<b>-231,196.81</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-144,822.35</b>	<b>-210,633.96</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>13,539.54</b>	<b>8,571.07</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-131,282.81</b>	<b>-202,062.89</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

## Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

## Frais de gestion financière incluant les frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,50% TTC maximum pour la part R

- 0,30% TTC maximum pour la part I

- 0,90% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

- Part R, part I et part E : 20% de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (€STR capitalisé + 2%), si la performance du FCP est positive

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable.

La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.



Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.
- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.
- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

A compter de l'exercice débutant le 1er octobre 2021, une période de rattrapage des sous-performances passés est mise en place :

Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec remise à zéro à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission, est instaurée.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part E

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part E

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	15,409,811.15	18,272,155.99
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	796,242.97	1,518,271.00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3,494,813.41	-2,598,610.24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	582,505.79	339,914.90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-346,363.91	-665,545.93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-17,187.96	-22,210.81
Différences de change	359.13	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	738,155.46	-1,223,529.80
Différence d'estimation exercice N	471,245.35	-266,910.11
Différence d'estimation exercice N-1	266,910.11	-956,619.69
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-144,822.35	-210,633.96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>13,523,886.87</b>	<b>15,409,811.15</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,631,349.51
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	450.000	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	539.866	
Nombre de titres rachetés	19,052.474	
<b>Catégorie de classe E (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	7,346.900	
Nombre de titres rachetés	11,546.325	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	533.26	0.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	168,077.03	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe E (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	32,697.17	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>		

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	1,975.83
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1,975.83</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	15,224.66
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>15,224.66</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	721,474.88
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	721,474.88
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	721,474.88	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	91,982.90
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	721,474.88	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	91,982.90	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-



## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
<b>Actif</b>	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	98,493.51
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	421.83
Comptes financiers	8,693.20
<b>Passif</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	43.67	-956.48
<b>Total</b>	<b>43.67</b>	<b>-956.48</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	43.67	-956.48
<b>Total</b>	<b>43.67</b>	<b>-956.48</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ERASMUS CAPITAL PLUS

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	791.96	-11,339.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>791.96</b>	<b>-11,339.30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	791.96	-11,339.30
<b>Total</b>	<b>791.96</b>	<b>-11,339.30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ERASMUS CAPITAL PLUS

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-115,388.92	-171,928.29
<b>Total</b>	<b>-115,388.92</b>	<b>-171,928.29</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-115,388.92	-171,928.29
<b>Total</b>	<b>-115,388.92</b>	<b>-171,928.29</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ERASMUS CAPITAL PLUS

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	154,376.24	-262,008.72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>154,376.24</b>	<b>-262,008.72</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	154,376.24	-262,008.72
<b>Total</b>	<b>154,376.24</b>	<b>-262,008.72</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ERASMUS CAPITAL PLUS

## Catégorie de classe E (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-15,937.56	-29,178.12
<b>Total</b>	<b>-15,937.56</b>	<b>-29,178.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15,937.56	-29,178.12
<b>Total</b>	<b>-15,937.56</b>	<b>-29,178.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ERASMUS CAPITAL PLUS

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46,099.93	-75,452.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>46,099.93</b>	<b>-75,452.38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	46,099.93	-75,452.38
<b>Total</b>	<b>46,099.93</b>	<b>-75,452.38</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,020.73	992.36	1,105.37	1,003.74	<b>1,067.93</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	510.37	496.18	552.69	501.87	<b>53.40</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	500.000	500.000	500.000	500.000	<b>50.000</b>

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Date de mise en paiement</b>	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-48.55	-43.55	79.77	-22.67	<b>15.83</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1.51	0.70	-26.31	-1.91	<b>0.87</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# ERASMUS CAPITAL PLUS

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	97.10	93.25	102.87	92.29	<b>97.02</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	13,017.91	11,278.79	14,593.06	11,571.63	<b>10,368.30</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	134,057.595	120,950.984	141,851.259	125,371.851	<b>106,859.243</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-4.64	-4.13	7.45	-2.08	<b>1.44</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-1.02	-1.09	-3.42	-1.37	<b>-1.07</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ERASMUS CAPITAL PLUS

## Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>				
Parts C	96.14	106.34	95.95	<b>101.47</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	2,038.26	3,126.41	3,336.31	<b>3,102.19</b>
<b>Nombre de titres</b>				
Parts C	21,199.134	29,399.603	34,771.119	<b>30,571.694</b>

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>				
Parts C	-4.16	7.69	-2.16	<b>1.50</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>				
Parts C	-0.46	-3.28	-0.83	<b>-0.52</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>1,112,242.03</b>	<b>8.22</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1,112,242.03</b>	<b>8.22</b>
ASML HOLDING NV	300.00	559.10	EUR	167,730.00	1.24
CHRISTIAN DIOR SE	230.00	697.00	EUR	160,310.02	1.19
DASSAULT SYSTEMES SE	4,800.00	35.30	EUR	169,416.00	1.25
SANOFI	1,900.00	101.48	EUR	192,812.00	1.43
STMICROELECTRONICS NV	4,700.00	40.98	EUR	192,629.50	1.42
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	1,200.00	86.90	USD	98,493.51	0.73
TOTALENERGIES SE	2,100.00	62.31	EUR	130,851.00	0.97
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>721,474.88</b>	<b>5.33</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>721,474.88</b>	<b>5.33</b>
HLD EUROPE S.C.A. 4% 19/12/2023	700,000.00	99.87	EUR	721,474.88	5.33
<b>Titres d'OPC</b>				<b>11,611,435.89</b>	<b>85.86</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>11,611,435.89</b>	<b>85.86</b>
AXA COURT TERME C 2DEC	200	2,423.99	EUR	484,797.70	3.58
CM-AM OBLI IG 2025 S	6,300	103.13	EUR	649,719.00	4.80
DOM FONCIERE EPILOGUE-C	2,500	124.31	EUR	310,775.00	2.30
ELEV-ABSO LRET EURO FD-R EUR	6,697	141.99	EUR	950,907.03	7.03
ERASMUS MID CAP EURO I	41	13,497.98	EUR	553,417.18	4.09
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	221.000001	2,511.73	EUR	555,092.33	4.10
ERASMUS SMID CROS EUR-PRT F	6,000	87.14	EUR	522,840.00	3.87
HELIUM FUND SELECTION-S EUR	600	1,696.92	EUR	1,018,152.60	7.53
ISHARES EURO GOVT 5-7YR	6,200	138.27	EUR	857,274.00	6.34
LAZARD CRE FI IVC PARTS -IVC-	50	15,895.31	EUR	794,765.50	5.88
L DJ IN AV UC DIST PARTS -DIST-	700	321.45	EUR	225,015.00	1.66
LYXOR EUROSTOXX 50 DR	6,500	43.81	EUR	284,765.00	2.11
LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERA	4,000	33.80	EUR	135,180.00	1.00
LYXOR UCITS ETF S&P 500	3,700	286.42	EUR	1,059,754.00	7.84
MUL LN100 UE AC SHS ACC CAPITALISATION	9,000	56.13	EUR	505,188.00	3.74
PIQUEMAL HOUGHTON FUNDS	450	1,089.82	EUR	490,418.55	3.63
SCHELCHER PRINCE COURT TERME	3,000	267.10	EUR	801,300.00	5.93
SCHELCHER PRINCE OPP EURO-I	500	1,607.00	EUR	803,500.00	5.94
TIKEHAU COURT TERME-PART A	5,500	110.65	EUR	608,575.00	4.50
<b>Créances</b>				<b>1,975.83</b>	<b>0.01</b>
<b>Dettes</b>				<b>-15,224.66</b>	<b>-0.11</b>

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				91,982.90	0.68
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>13,523,886.87</b>	<b>100.00</b>